



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 3

Mise à Niveau des Entreprises dans le Secteur de l'Artisanat

Creative Tunisia 2.0 – Créations d'emplois dans le secteur de l'artisanat à travers l'appui aux acteurs de la migration en Tunisie

[EU Project number: NDICI-GEO-NEAR/2023/444-521]

15/08/2026

I. CONTEXTE GENERAL

L'organisation des Nations Unies pour le développement industriel est l'agence spécialisée des Nations Unies chargée de la promotion du développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et le développement durable. La mission de L'ONUDI, telle que décrite dans la déclaration de Lima, adoptée à la quinzième session de la conférence générale de L'ONUDI en 2013, ainsi que la déclaration D'Abu Dhabi, adoptée à la dix-huitième session de la conférence de L'ONUDI en 2019, est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel inclusif et durable (ISID en anglais) au sein des États membres. La pertinence d'ISID en tant qu'approche intégrée des trois piliers du développement durable est reconnue par le programme de développement durable à l'horizon de 2030 et les objectifs de développement durable ODD qui orienteront les efforts des Nations Unies et des pays vers le développement durable. Le mandat de L'ONUDI est pleinement reconnu dans l'objectif 9, qui prévoit « de créer des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation ». Cependant, la pertinence d'ISID s'applique plus ou moins à l'ensemble des ODDs. C'est pourquoi les programmes de l'Organisation s'articulent autour de quatre priorités stratégiques : créer une prospérité partagée ; renforcer la compétitivité économique ; protéger l'environnement ; et renforcer les connaissances et les institutions.

Dans ce cadre, l'ONUDI a capitalisé sur les expériences acquises lors du projet ***Creative Tunisia*** « Renforcement des chaînes de valeurs de l'artisanat et du design en Tunisie » (2019 – 2025) pour la conception d'un nouveau projet, indépendant du premier, ***Creative Tunisia 2.0***, « Création d'emplois dans le secteur de l'artisanat à travers l'appui aux acteurs de la migration en Tunisie », mis en œuvre en Tunisie, en partenariat avec l'Office National de l'Artisanat (ONAT) et l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE); avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) et de la Coopération Italienne (AICS).

II. OBJECTIF DU PROJET

En cohérence avec l'impact global attendu dans le cadre du programme de l'Union Européenne EDMEJ¹, le projet ***Creative Tunisia 2.0*** (CT 2.0) vise à améliorer la protection et l'intégration socio-économique des groupes les plus exposés aux risques de la migration irrégulière en Tunisie. Son objectif est de créer des opportunités d'emploi dans le secteur de l'artisanat pour cette population, capitalisant sur l'expertise de la diaspora tunisienne.

Cette approche stratégique, à la fois inclusive et multidimensionnelle, s'articule autour de trois effets attendus :

- **Résultat 1** : Les opportunités d'insertion professionnelle et de création d'entreprises durables et inclusives pour les jeunes, les femmes, les migrants de retour et d'autres personnes en situation de vulnérabilité, sont améliorées.
- **Résultat 2** : La diaspora tunisienne est mobilisée pour le soutien du développement du secteur de l'artisanat, du design et de la mode en Tunisie
- **Résultat 3** : La coordination sectorielle est améliorée au profit de l'intégration des migrants de retour et des acteurs de la migration.

Le projet *Creative Tunisia 2.0* mettra à disposition un budget entre 2024 et 2027 pour faire bénéficier cinquante entreprises artisanales sur tout le territoire national d'un programme d'appui technique et financier pour leur « mise à niveau ». Par le biais de trois appels à manifestation d'intérêt, les entreprises seront sélectionnées durant la durée du projet.

II. CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel s'inscrit dans le résultat 1 du projet *Creative Tunisia 2.0* et vise à sélectionner **une vingtaine d'entreprises opérant dans le secteur de l'artisanat**. À travers cet appel à manifestation d'intérêt, l'ONUDI propose un plan d'appui technique et financier pour la mise à niveau de ces entreprises afin de leur permettre de devenir plus compétitives.

Creative Tunisia 2.0 entend assister les entreprises sélectionnées à travers **(i)** la mobilisation d'un réseau d'experts nationaux, dont les agents de développement du projet ; **(ii)** une expertise spécialisée dans le développement de la compétitivité des entreprises, ainsi qu'une **(iii)** connaissance des produits et des marchés. Ce soutien sera adapté aux besoins identifiés lors de la sélection et de la visite d'entreprise.

La « mise à niveau » vise la réalisation des objectifs spécifiques suivants au sein de chacune des entreprises sélectionnées :

1. Structuration et organisation des entreprises
2. Modernisation de l'équipement de production
3. Amélioration de la compétitivité
4. Appui au développement des marchés à l'exportation

1. Durée de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan de mise à niveau de chaque entreprise sera étalée sur une période de huit (8) mois durant laquelle les entreprises seront accompagnées par l'équipe ONUDI du projet.

2. Localisation des interventions

Les actions de mise à niveau des entreprises seront en général réalisées dans les entreprises sélectionnées et ce, sur tout le territoire tunisien. Seules certaines actions de promotion des exportations, par exemple dans le cadre de foires ou salons, pourraient être envisagées à l'étranger.

3. Appui technique et financier

Le projet mobilisera des experts chargés d'accompagner les entreprises sélectionnées dans le diagnostic, la formulation et le suivi de mise en œuvre du plan de mise à niveau qui sera validé au préalable par l'entreprise.

L'appui financier du projet *Créative Tunisia 2.0* couvrira les deux volets (matériel et immatériel) du plan de mise à niveau de chacune des entreprises et ce, jusqu'à 60% du coût du plan de mise à niveau final validé par l'entreprise sélectionnées, pour un montant allant de **10,000 à 15,000 euros maximum** par entreprise en fonction de sa taille et du volume d'investissement qui est préconisé dans le cadre du *business plan* à savoir :

1. Le volet immatériel

- Formation et l'assistance technique
- Promotion des exportations (participation à des foires, salons et autres événements)
- Développement des supports de communication
- Labélisation et la certification
- Développement des produits

2. Le volet matériel

- Achat d'équipements de production et de contrôle
- Aménagement des ateliers

La contribution du projet ne pourra en aucun cas dépasser les 60% du coût du plan de mise à niveau de chaque entreprise sélectionnée.

La contribution du projet aux deux volets, immatériel et matériel, est subordonnée à l'engagement de l'entreprise à :

- Mettre en œuvre progressivement les actions prévues dans le volet immatériel. Chaque nouvelle action ne pourra être engagée qu'après validation satisfaisante de la mise en œuvre de l'action précédente et de l'atteinte des résultats attendus ;
- Assurer un cofinancement des activités de prospection commerciale et de participation aux salons, selon le principe du partage des coûts ;
- Prendre en charge une partie des acquisitions prévues dans le cadre du plan de mise à niveau.

Il est entendu que les acquisitions d'équipements financées par l'ONUDI seront réalisées dans la limite du budget alloué à l'entreprise.

III. COMMENT CANDIDATER

1. Télécharger le formulaire et le cahier des charges sur le lien suivant : **www.creativetunisia.tn**
2. Lire attentivement l'ensemble des documents de l'Appel à manifestation d'intérêt
3. **Soumissionner en ligne via l'adresse électronique du projet Creative Tunisia 2.0 :**

Contact.creativetunisia@gmail.com - avant la date du 17 septembre 2026 à Minuit.

4. Envoyez l'ensemble des documents nécessaires : formulaire de soumission, documents justificatifs pour les critères d'éligibilité énumérés ci-dessus.

Les dossiers incomplets pourront être rejetés sur cette seule base.

Toute demande de clarification devra être exclusivement adressée à l'adresse email :

Contact.creativetunisia@gmail.com

V. ÉLIGIBILITÉ

1. Qui peut participer ?

Critères d'éligibilité obligatoires :

Seules seront prises en compte les entreprises du secteur artisanal répondant simultanément aux Critères d'éligibilité suivants (avec les preuves documentaires exigées) :

- **Entreprise existante et en activité depuis au moins un (1) an.**
 - Patente et Registre national de l'entreprise (RNE) en cours de validité
- **L'activité principale de l'entreprise est la production et la commercialisation de produits artisanaux**
 - Déclaration d'investissement ONA ou statuts juridiques
- **Entreprise en règle avec l'administration fiscale :**
 - Document attestant le paiement des impôts au titre de l'année 2025
- **Entreprise ayant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 80 mille dinars tunisiens en 2024 ou 2025 :**
 - Etats financiers de 2024 et 2025
- **Entreprise ayant au minimum un employé dûment enregistré à la CNSS :**
 - Attestation d'un agent déclaré à la CNSS
 - Attestation de solde CNSS

Critères d'éligibilité constitutif d'un atout :

- **Les Entreprises ayant effectué au moins une opération à l'export au cours des trois dernières années sont avantagées :**
 - Déclarations d'export signées par les services de la Douane
- **Ces documents devront être accompagnés du Formulaire de candidature (Annexe 1) instruit et signé Et du budget du Plan d'Action proposé (Annexe 2) ainsi que la Déclaration de Confirmation (jointe en Annexe 3) dûment remplie et signée.**

A noter que :

- Les propositions doivent être présentées par un soumissionnaire unique
- Le soumissionnaire ne peut soumettre plus d'une proposition dans le cadre du présent appel à Manifestation d'intérêt.

NB : l'ONUDI se réserve le droit de poser des questions de clarification ou de demander des Informations juridiques et financières supplémentaires à ce stade si nécessaire. Seules les demandes Éligibles seront évaluées.

Pour les entreprises qui auront satisfait aux critères d'éligibilité ci-dessus, une évaluation du Dossier se fera selon la méthodologie et les critères ci-dessous.

VI. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

1. Évaluation sur la base du formulaire de candidature

A ce stade, les critères suivants seront pris en compte :

- Description des points faibles et des points forts de l'entreprise ;
- Description des menaces de l'environnement (concurrents, réglementation) et des Opportunités offertes sur les marchés ;
- Précision de la stratégie de développement de l'entreprise ;
- Pertinence du Plan d'actions formulé par l'entreprise ;
- Cohérence du budget proposé.

2. Évaluation lors d'une visite de l'entreprise

Les entreprises retenues à l'issue de l'évaluation du dossier de candidature feront l'objet d'une visite pour une évaluation « de terrain », sur les lieux de travail (bureaux, divers ateliers de productions, lieu de stockage et magasins, le cas échéant).

Cette visite sera effectuée par un jury composé de représentants de l'équipe du projet *Creative Tunisia 2.0* et d'un représentant de l'équipe ONAT (Office Nationale de l'Artisanat Tunisien).

Lors de cette visite les éléments suivants seront évalués, en termes de cohérence avec le dossier de candidature :

- Infrastructure (bureaux, équipement, espace de stockage, espace de production)
- Effectifs et encadrement existant
- Organisation des responsabilités au sein de l'entreprise (consultation des fiches de poste et entretiens avec le chef d'entreprise et les cadres)

En outre, un entretien avec le chef d'entreprise, durant lequel les attentes du processus de mise à niveau seront abordées en détail, conclura cette visite.

VII. DÉCISION FINALE DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les rapports d'éligibilité et d'évaluation seront les supports de la décision finale de sélection **des vingt premières entreprises** bénéficiaires de la mise à niveau.

Cette sélection finale sera réalisée par le même jury composé de représentants de l'équipe du projet *Creative Tunisia 2.0*, d'un représentant de l'équipe ONAT (Office Nationale de l'Artisanat Tunisien).

Les entreprises retenues seront par la suite accompagnées pour finaliser un diagnostic approfondi et une business plan final définissant les actions et investissements matériels et immatériels qu'il conviendra de mettre en place ainsi que l'appui technique et financier mis à disposition par le projet selon les éléments décrits au paragraphe III.3 du présent document.

VIII. CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues dans les propositions soumises à l'ONUDI seront traitées de manière strictement confidentielle. Seules des données agrégées seront utilisées à des fins d'évaluation de fin de projet et de communication publique.